



**Programme de Transition vers une Agroécologie Paysanne  
au service de la Souveraineté Alimentaire\*  
(TAPSA)**

**Termes de référence**

**pour l'animation d'un processus de concertation inter-directionnelle et  
l'élaboration d'un positionnement institutionnel sur l'agroécologie paysanne**

**Date limite de présentation des candidatures: 15 janvier 2019**

*\*Le présent programme est cofinancé par l'Agence Française de Développement*



# SOMMAIRE

<b>I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ELEMENTS DE CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
1.1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION .....	3
1.2 CONTEXTE DU PROGRAMME .....	3
1.3 CONTEXTE INSTITUTIONNEL .....	4
1.4 CONTEXTE DE L'ACTIVITE.....	6
<b>II. OBJECTIF DE L'ACTIVITE, RESULTATS ATTENDUS ET CIBLES .....</b>	<b>7</b>
2.1. OBJECTIFS .....	7
2.2. RESULTATS ATTENDUS .....	7
2.3. BENEFICIAIRES DE L'ACTIVITE.....	8
<b>III. MODALITES TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES.....</b>	<b>8</b>
3.1. METHODOLOGIE ET CALENDRIER INDICATIF .....	8
3.2. MODALITES FINANCIERES .....	9
3.3. PLAN DE TRAVAIL INDICATIF.....	9
<b>IV. PROFIL DU OU DE LA CONSULTANTE.....</b>	<b>9</b>
<b>V. MODALITES DE REMISE DES PROPOSITIONS.....</b>	<b>10</b>

## I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ELEMENTS DE CONTEXTE

---

### 2.1.1 Présentation de l'association

Le CCFD-Terre Solidaire est une association française de développement sans but lucratif créée en 1961 par des mouvements et services de l'Église catholique engagés dans des actions de solidarité nationale et internationale pour répondre à l'appel lancé par la FAO et relayé par le pape Jean XXIII pour la lutte contre la faim dans le monde. 29 mouvements de laïcs et services d'Église sont membres de l'organisation, leurs représentant.e.s constituent son Assemblée Générale qui élit un Conseil d'Administration de 13 membres et un bureau de 5 personnes. Le Conseil d'Administration - actuellement composé de 5 femmes et 11 hommes - n'a jamais fixé de quota en termes de parité, ni d'objectif minimal à atteindre en termes de représentativité.

Le CCFD-Terre Solidaire conjugue 3 axes d'action au service de la solidarité internationale :

**a) le soutien à des projets internationaux de développement menés avec des partenaires locaux :** Le CCFD-Terre Solidaire soutient plus de 697 projets (en 2016) dans 66 pays en Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Asie, Méditerranée et Europe de l'Est. Les projets sont conçus et mis en œuvre par 550 organisations locales « acteurs et actrices du changement social » avec lesquelles une relation de partenariat s'établit sur le long terme. Les projets soutenus couvrent un large spectre : agriculture, mutuelles de solidarité, économie solidaire, appui à la structuration des sociétés civiles, droits humains, droits des femmes, etc. L'appui du CCFD-Terre Solidaire prend aussi d'autres formes telles que la mise en réseau et l'échange d'expériences, le renforcement des capacités des partenaires, la participation aux événements internationaux, l'appui à des campagnes d'opinion et de plaidoyer.

**b) les actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)** menées auprès du public français, pour bâtir une société mondiale solidaire ;

**c) le plaidoyer** auprès des décideurs/décideuses politiques

Pour mener ses actions, il s'appuie sur un vaste réseau de 15 000 bénévoles en France et équipe de 150 salarié.e.s au siège ou en région, organisé.e.s au sein de 8 directions : Direction Générale, Direction des Partenariats Internationaux (DPI), Direction Mobilisation Citoyenne (DMC), Direction Plaidoyer, Direction Administrative et Financière, Direction de la Communication et de l'Information, Direction Développement des Générosité et Direction des Ressources Humaines.

### 2.2 Contexte du programme

Le programme **TAPSA** - Transition vers une Agroécologie Paysanne au service de la Souveraineté Alimentaire – est un programme mis en œuvre par le **CCFD-Terre Solidaire**, la **SIDI** et 29 principaux **partenaires** issus de 5 **zones géographiques** : le **Sahel** [11], l'**Afrique des Grands Lacs** [5], les **Pays Andins** [6], le **Timor Leste** [5]) et l'**Afrique du Nord/Moyen Orient** [2].

D'une durée de 4 ans (avril 2018 – mars 2022), il vise à appuyer, au sein de différents territoires, une dynamique de **mobilisation et de renforcement des sociétés civiles** engagées pour une **transition vers une agroécologie paysanne**, afin de contribuer à la **souveraineté alimentaire**. Ce par i) **le soutien et la promotion d'initiatives** alternatives au système agricole et alimentaire (expérimentations et pratiques agroécologiques et de gouvernance des territoires et ses ressources dans les territoires ciblés) ainsi que ii) **l'animation d'une dynamique collective** pour promouvoir et défendre l'agroécologie paysanne comme vecteur de transformation écologique, économique et sociale.

Il fait l'objet de plusieurs recherches de financement, principalement auprès de l'Agence Française de Développement (AFD).

Les activités du programme TAPSA sont mises en œuvre à différentes échelles :

- à l'échelle partenaires : chacune des 29 organisations partenaires des 5 zones ciblées met en œuvre un projet sur son/ses territoires;

- à l'échelle collective *d'une zone* (dit *volet transversal régional*) : dans chacune des 5 zones géographiques ciblées par le programme, une coordination régionale pilote un programme et un budget d'activités collectives, qui visent à favoriser les échanges et le renforcement des expériences et expertises entre les partenaires de la zone mais aussi plus largement avec les autres acteurs engagés dans l'agroécologie dans les zones respectives<sup>1</sup> (universités, ONG, réseaux etc.). Il s'agit par exemple de forums régionaux, d'études ou de capitalisation sur une thématique transversale etc.

- à l'échelle collective du *programme* (dit *volet transversal mondial*) : ces activités se feront en écho aux thématiques d'intervention du programme et contribueront à l'animation d'une dynamique collective dite « mondiale », c'est-à-dire transversale/commune à l'ensemble des zones géographiques ciblées par le programme. Il s'agit là d'activités de **renforcement de capacités** (formations collectives, voyages d'échanges, ...), de **capitalisation et de production de connaissances** (contribution à des revues, publications de travaux de capitalisation et analyses croisées, ...), de **suivi-évaluation** (mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation, collecte et analyse des données), de **mise en réseaux** (participation à/organisation d'évènements fédérateurs, de conférences, ...), de communication (production d'un film sur le programme par exemple).

Comme chacune des 29 organisations partenaires du programme, le CCFD mettra aussi proprement en œuvre des activités dans le cadre du TAPSA, en lien avec ses partenaires, ses alliés et des réseaux d'acteurs. Il s'agit d'activités de **sensibilisation** du grand public et d'**éducation à la solidarité internationale** (ECSI) sur les thématiques de la souveraineté alimentaire et d'agroécologie paysanne, mais aussi d'**information** et de **communication** (diffusion de supports didactiques sur l'agroécologie et les activités du programme, reportages, ...) et de **renforcement de ses compétences et capacités**.

Concernant ce dernier point, c'est une des particularités de ce programme, financé via un nouvel instrument de l'AFD qui est la *Convention de partenariat pluriannuelle (CPP)*. Cet instrument de financement vise à sortir de la logique de financement de projets et programmes pour appuyer les OSC françaises d'envergure à mettre en œuvre des stratégies à l'international (capitalisation, plaidoyer, participation à des espaces internationaux) et à les renforcer dans leurs positionnements, en les incitant à intégrer des actions de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique.

## 2.3 Contexte institutionnel

Le rapport d'orientation 2002-2006 du CCFD-Terre Solidaire se donnait pour mission d'approfondir la thématique de la souveraineté alimentaire sans encore mentionner un soutien aux agricultures familiales ou paysannes. Le rapport d'orientation 2008-2012 est allé plus loin et entendait agir pour la souveraineté alimentaire et identifie comme l'un des enjeux la défense des agricultures familiales viables et durables. Le plus récent texte de référence du CCFD-Terre Solidaire sur la Souveraineté Alimentaire (2012) fait lui référence à la promotion de l'agriculture familiale pour protéger les petits paysans mais aussi à la défense de l'agriculture paysanne durable ou familiale. Enfin, le rapport d'orientation 2014-2020 s'attache quant à lui à « renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires ». Ainsi, le CCFD-Terre Solidaire « se mobilise [...] sur les enjeux de soutien aux agricultures familiales et vivrières et aux pêcheries artisanales, et de renforcement des

---

<sup>1</sup> De nombreux partenaires sont en interaction avec d'autres acteurs de la société civile au niveau national et au niveau régional. Ils participent pour la plupart directement à des collectifs œuvrant à la promotion de l'agroécologie, des collectifs sur la souveraineté alimentaire, le droit à l'alimentation, sur les semences paysannes, etc<sup>1</sup>. Le programme va permettre de soutenir et renforcer ces collectifs et synergies afin qu'ils alimentent des démarches de plaidoyer pour l'inclusion de l'agroécologie dans les politiques publiques et l'émergence de modèles de gouvernance territoriale alternative (Pays Andins), de systèmes agricoles et alimentaires alternatifs (Sahel, Timor) qui plus est cohérents avec les modèles d'usage et de tenue des terres (Grands Lacs).

mouvements des paysans et de pêcheurs. » Par ailleurs, la prise en considération de l'angle « Viabilité écologique et justice environnementale » dans le rapport d'orientation 2014-2010 amène l'association à acter la « promotion et l'accompagnement d'une transition agroécologique et de processus de relocalisation des productions et des échanges. »

Concernant le partenariat international, le texte de référence sur la Souveraineté alimentaire de 2012 précise dès son introduction, le soutien à des partenaires qui agissent « pour favoriser d'autres modèles de développement agricole et rural ». Ces autres modèles de développement agricole et rurale ne sont pas spécifiés ni caractérisés dans ce document. Cependant dans ce texte, on trouve des mots clés comme « modèles paysans et indigènes », « pratiques agroécologiques », « transformation et commercialisation locale », « Accès aux semences traditionnelles » ; autant d'idées qui aujourd'hui se retrouvent dans les principes de l'agroécologie paysanne. De manière collective au sein de la DPI (Direction du Partenariat International) et dans l'accompagnement des partenaires du CCFD-Terre Solidaire, la défense de l'agriculture familiale a depuis de nombreuses années été développée dans les stratégies respectives sur les différents pays et zones sur lesquelles la DPI soutient des partenaires. De manière plus globale, la souveraineté alimentaire, comme référentiel politique, a également toujours été au cœur de ses stratégies d'action et de relation partenariale. Ce sont les partenaires, en Amérique Latine, en Afrique, en Asie et des organisations internationales, en particulier la Via Campesina qui ont amenés la DPI à se pencher sur l'agroécologie paysanne comme pratique développée avec et par les paysans et l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires mais surtout comme mouvement, revendications voire comme « modèle de développement agricole et rurale » le plus approprié pour atteindre la souveraineté alimentaire. Ainsi, la participation de la DPI à des événements comme le forum international de l'agroécologie paysanne de Nyéléni organisé en mars 2015 au Mali ou le forum européen de la souveraineté alimentaire Nyéléni Europe en octobre 2016 – ont conforté son engagement dans l'agroécologie.

Concernant le plaidoyer, il est précisé dans le texte de référence sur la Souveraineté alimentaire de 2012 que « la stratégie de plaidoyer du CCFD-Terre Solidaire est d'appeler à une régulation publique internationale des marchés agricoles et financiers, et de défendre des règles commerciales justes et des politiques agricoles en faveur des agricultures familiales et durables.» Ce texte a ainsi recensé les enjeux et axes de travail développés alors pour défendre la souveraineté alimentaire et, à travers celle-ci, l'agriculture familiale e/ou paysanne : accaparements de terres, accords de libre-échange, Politique Agricole Commune, monocultures d'exportation au Sud, agrocarburants et droit à l'eau. Le rapport d'orientation 2014-2020 n'indique pas quant à lui d'axes de plaidoyer précis mais prévoit que ceux-ci seront définis à partir du croisement du diagnostic opéré et des champs d'action thématiques définis pour l'association. Ce diagnostic met en lumière la mainmise de l'économie sur le politique et identifie deux priorités pour le plaidoyer du CCFD-Terre Solidaire : « l'urgence de pousser les pouvoirs publics à gérer durablement les territoires et les ressources naturelles (sauvegarde des biens communs, lutte contre les accaparements de terre et le pillage/ la financiarisation des ressources [...], défense des modèles de production familiaux et agroécologiques) » et « réguler les acteurs multinationaux économiques et financiers et réhabilitant le politique et l'intérêt général ». En traitant des enjeux d'investissement dans l'agriculture et en participant à des espaces traitant de l'agroécologie (dont le Forum de Nyeleni Europe 2016) via son plaidoyer souveraineté alimentaire, et avec le développement d'un axe de plaidoyer souveraineté alimentaire/Climat à partir de 2014 (confirmé par la création d'un poste dédié à partir de 2016), le plaidoyer du CCFD-Terre Solidaire a été amené à affirmer de plus en plus la nécessité de soutenir le développement de l'agroécologie paysanne comme solution à la lutte (conjointe) contre la faim et les dérèglements climatiques.

Concernant la mobilisation citoyenne, de nombreuses initiatives du réseau de bénévoles accompagnés par la Direction de la Mobilisation Citoyenne ont mis au cœur de leurs préoccupations un questionnement critique du modèle agricole dominant ces dernières années. La rencontre de partenaires internationaux à travers des voyages d'étude, des projets de Regards croisés, l'accueil de

partenaires en France en les invitant à rencontrer des acteurs du monde agricole, ont été tout autant d'occasions pour les bénévoles de notre association de préciser vers quel modèle nous souhaitons tendre afin d'atteindre la souveraineté alimentaire au Nord comme au Sud. C'est ainsi que des projets spécifiques, voyages, créations de supports, évènements, ont mis en avant l'Agroécologie comme « modèle » d'avenir. Ces différents projets ont été également l'occasion d'observer les transitions qui s'opèrent sur des territoires français, et ainsi de pointer l'interdépendance de nos modèles, et une nécessité d'accompagnement le changement au Sud comme au Nord.

Par ailleurs, le CCFD-Terre Solidaire est engagé dans différents collectifs qui l'amènent à se positionner et à faire évoluer ses positionnements sur les enjeux agricoles et alimentaires. Le travail collectif mené dans le cadre de son appartenance au réseau CIDSE (réseau international) l'a amené à se positionner sur l'agroécologie et à travailler sur la formulation d'une conception commune de l'agroécologie avec ses alliés internationaux. Ainsi, dans le document « les principes de l'agroécologie, vers des systèmes alimentaires socialement équitables, résilients et durables<sup>2</sup> », une compréhension de l'agroécologie a été explicitée à travers l'énonciation de principes répartis dans quatre dimensions de la durabilité: environnementale, socioculturelle, économique et politique.

## **2.4 Contexte de l'activité**

La mise en œuvre d'un programme, tel que le TAPSA, qui met au centre de son action l'agroécologie paysanne pousse le CCFD-Terre Solidaire à définir un positionnement. Dans ce cadre et comme pour d'autres positionnements, il est confié aux trois directions « missions sociales » : DPL, DPI et DMC le soin de préparer un texte qui sera ensuite soumis au CODI, puis débattu et adopté par les instances (Bureau et Conseil d'administration) afin de déboucher sur un positionnement institutionnel.

Cette activité s'inscrit dans un chemin de changement exprimé par la DPI à savoir la construction d'une vision, d'un récit collectif sur l'agroécologie, porté par l'institution CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires, objectif à long terme auquel la CPP doit contribuer. Ce document de positionnement doit permettre d'agrèger et d'affirmer un certains nombres d'hypothèses, d'arguments, d'orientation et de positions pour expliciter des valeurs et des principes défendus sur l'agroécologie paysanne au regard de la souveraineté alimentaire. Cependant il ne s'agit en aucun cas, par l'explicitation de ces principes, d'imposer des stratégies, logiques d'action ou logiques partenariales. Le but de cette activité est, tant dans la construction que dans le document final de positionnement attendu, d'offrir un support et un point de départ aux réflexions collectives du CCFD-Terre Solidaire sur les enjeux agricoles et alimentaires.

Au niveau de la DPL, actuellement, le sujet de l'agroécologie paysanne ne fait pas l'objet d'une stratégie de plaidoyer à proprement parlé mais un relais / promotion de l'agroécologie paysanne dans les plaidoyers « investissement pour la souveraineté alimentaire » et « souveraineté alimentaire et climat ». Les demandes visant à soutenir cette vision de l'agriculture et de l'alimentation demeurent très générales et n'ont pas été déclinées de façon précise dans le cadre des activités de la DPL. Assoir ces recommandations sur un positionnement plus structuré et précis, et travaillé avec l'ensemble des leviers de l'organisation, contribuerait à clarifier et à renforcer le message du plaidoyer du CCFD-Terre Solidaire.

L'implication croissante du réseau de bénévoles du CCFD-Terre Solidaire (notamment via le Réseau Thématique Souveraineté Alimentaire) sur le thème de l'agroécologie paysanne est apparue comme un facteur supplémentaire justifiant l'implication de la 3<sup>ème</sup> mission sociale de l'organisation : la mobilisation citoyenne. Aujourd'hui, le Réseau Thématique Souveraineté Alimentaire débute un cycle de deux à trois ans sur le thème de l'agroécologie paysanne (formation,

---

<sup>2</sup> Positionnement CIDSE

création de supports, rencontres d'acteurs) afin que le Réseau appréhende les enjeux actuels à défendre l'agroécologie paysanne et puisse se l'approprier. Ces projets seront d'autant plus pertinents et porteurs de sens, s'ils sont appuyés par une prise de position institutionnelle de la part de l'association sur l'agroécologie paysanne.

## II. OBJECTIF DE L'ACTIVITE, RESULTATS ATTENDUS ET CIBLES

---

### 2.1. Objectifs

Cette activité, prévue pour la première année de la CPP, est un **processus de concertation pour définir une vision commune de ce qu'est l'agroécologie paysanne au CCFD-Terre Solidaire et proposer un positionnement au comité de direction (CODI). Il serait ensuite proposé pour débat aux instances (Bureau et Conseil d'administration) afin de déboucher sur un positionnement institutionnel.**

Ce travail sera facilité par un consultant externe en charge de réaliser un état des lieux sur la question de l'agroécologie au sein du CCFD-Terre Solidaire, de la conduite d'un processus de consultation et de la production d'un livrable - dont le statut devra être défini par le CODI - exposant ce positionnement institutionnel. Il est à noter qu'il ne s'agit en aucun cas de partir de zéro mais bien de construire sur l'existant de la vision déjà existante au CCFD – Terre Solidaire, tout en mettant ce travail en perspective avec un contexte plus général, interne comme externe au CCFD-Terre Solidaire.

La définition d'une vision commune de l'agroécologie paysanne devra répondre :

- 1) Au besoin d'acter une compréhension partagée de l'agroécologie paysanne entre les trois missions sociales du CCFD-Terre Solidaire (partenariat, plaidoyer, mobilisation citoyenne). L'agroécologie paysanne étant comprise dans sa dimension plus holistique.
- 2) De caractériser les spécificités de cette vision commune du CCFD-Terre Solidaire parmi les nombreuses visions existantes de l'agroécologie.

Ces deux attentes impliqueront dès lors un travail d'état des lieux en interne de la structure avec la prise en compte d'éléments externes afin de replacer cette réflexion et le positionnement dans un environnement plus large que celui du CCFD-Terre Solidaire.

Ce travail impliquera la participation des membres des trois missions sociales du CCFD-Terre Solidaire (salariés voire bénévoles). Il est piloté en interne par un « groupe de cadrage » (voir la note de cadrage).

### 2.2. Résultats attendus

- Un état des lieux interne sur l'agroécologie paysanne, contextualisé par des éléments externes (autres acteurs, débats en cours,...)
- La proposition d'une méthodologie de consultation des acteurs visés en interne de la structure (voir note de cadrage)
- L'animation de réunions d'échanges et de concertation ainsi que leur restitution
- Une proposition de positionnement institutionnel du CCFD – Terre Solidaire qui n'excède pas 10 pages (mise en forme comprise). Cela comprend l'intégration des éléments de retours des personnes participant à l'activité ainsi que ceux des directeur.rice.s de l'association.

### **2.3. Bénéficiaires de l'activité**

Toutes les parties prenantes au CCFD-Terre Solidaire (salariés, instances, réseau de bénévoles, partenaires et alliés, etc.) seront bénéficiaires du résultat final de cette activité. Le format et la diffusion du livrable seront donc à réfléchir.

## **III. MODALITES TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

---

### **3.1. Méthodologie et calendrier indicatif**

Le CCFD-Terre Solidaire envisage le déroulement de la prestation comme tel :

#### **1. Phase préalable (environ 5 jours)**

1.1 Prise de connaissance de la note de cadrage et échanges avec le groupe de cadrage.

1.2 A partir des éléments existants au CCFD-Terre Solidaire, **produire un état des lieux sur la compréhension et l'engagement du CCFD-Terre Solidaire sur l'agroécologie paysanne au sein des trois missions sociales** (partenariat, plaidoyer, mobilisation citoyenne) pour identifier les convergences/divergences et/ou les précisions à apporter.

Cette phase doit permettre de retracer à partir de données historiques les évolutions dans la compréhension, la parole et les positions du CCFD-Terre Solidaire à travers ses trois leviers principaux.

Cet état des lieux devra être mis en perspective avec le positionnement des principaux acteurs académiques, professionnels et de la société civile, se saisissant du terme « agroécologie » en France et à l'international. Cela permettra au consultant de cadrer sa démarche de consultation.

#### **2. Consultation (environ 10 jours)**

Le travail de **consultation** cible un groupe **élargi** via des réunions et temps de réflexion collective (dont le nombre, la forme, le contenu est à définir par le consultant dans la méthodologie de consultation) comprenant :

- des membres de la DMC (chargés de développement associatif, chargé de mission ECSI...) et des bénévoles à travers le Réseau Thématique Souveraineté Alimentaire ;
- des membres de la DPL ;
- des membres de la DPI (y compris des chargés de mission n'étant pas directement impliqués dans le TAPSA)
- des membres des MSE travaillant sur les questions rurales/agricoles : MRJC, CMR...

A ce stade, chaque direction devra prévoir au maximum 2 jours de consultation ; **le consultant devra veiller à l'équilibre des consultations entre les 3 directions.**

2.1 Proposition d'une méthodologie pour les consultations et échange avec le groupe de cadrage, qui aura pré-identifié les personnes à consulter.

2.2 Conduite des consultations (réunions et temps de réflexion collective) auprès du public identifié. Ces consultations devront faire l'objet de comptes rendus. Il est prévu environ 6 jours de travail pour ces consultations (environ 2 jours par direction temps d'échange interdirectionnel compris)

#### **3. Rédaction (environ 5 jours)**

3.1 Rédaction d'un livrable exposant la vision du CCFD-Terre Solidaire, qui sera soumis aux commentaires des personnes consultées puis à la validation des directeur.rice.s. Cela inclut donc une intégration des retours des personnes consultées ainsi que ceux des directeur.rice.s con-



cerné.e.s. Ce document final de positionnement institutionnel sera ensuite proposé au comité de direction (CODI), puis proposé pour débat aux instances (Bureau et Conseil d'administration).

Le groupe de cadrage - composé d'un point focal de la DPL, d'un point focal de la DMC et de 2 points focaux de la DPI (1 chargé de mission + 1 chargé de programme TAPSA) est responsable de la coordination opérationnelle de l'activité et du programme de travail établi dans le cadre de la prestation. A ce titre, il est l'interlocuteur direct et collabore étroitement avec le ou la prestataire pendant toute la durée de la prestation :

- sélection du consultant et conduite d'une réunion de cadrage en début de prestation ;
- révision et validation de la méthodologie de consultation qui sera proposée par le consultant suite à sa réalisation préalable d'un travail d'état des lieux ;
- appui au consultant pour l'intégration des retours des parties prenantes à l'activité ;
- transmission du livrable au CODI.

### **3.2.Modalités financières**

Le budget maximum prévu pour la prestation s'élève à un total de 12 000 € (TTC).

Les propositions méthodologiques présentées en réponse à ces termes de référence devront proposer un budget estimatif détaillé (coût de l'expertise en personne(s)/jour, frais de transport, hébergement, autres, s'il y a lieu) ; dans le respect de cette limite budgétaire.

La mission du ou de la prestataire aura une durée maximum de cinq (5) mois, de janvier à mai 2019.

L'élaboration de l'agenda de travail pour la mise en œuvre des activités devra se réaliser en coordination étroite avec les différentes personnes et collectifs concernés en fonction des agendas de travail des salarié.e.s des 3 directions (incluant missions de longues durée à l'étranger) et institutionnels (bénévoles du Réseau Thématique Souveraineté Alimentaire lors d'un week-end de rencontre au mois de mars 2019).

### **3.3.Plan de travail indicatif**

	<b>Dec</b>	<b>Jan</b>	<b>Fév</b>	<b>Mar</b>	<b>Avr</b>	<b>Mai</b>
<b>Publication des TdR</b>	<b>X</b>					
<b>Echange sur la note de cadrage avec le/la consultant.e</b>		<b>X</b>				
<b>Etat des lieux</b>			<b>X</b>			
<b>Proposition d'une méthodologie et d'un programme de consultation</b>			<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Conduite des consultations</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Propositions d'un positionnement institutionnel</b>					<b>X</b>	
<b>Intégration des retours et commentaires formulés</b>						<b>X</b>
<b>Finalisation du livrable</b>						<b>X</b>

## **IV. PROFIL DU OU DE LA CONSULTANTE**

Les candidatures individuelles ou collectives sont acceptées dans la mesure où elles permettent de réunir les compétences et expériences requises. Celles-ci sont :

- Expertise dans le domaine de l'agroécologie appréhendée comme pratique agricole et alimentaire, discipline scientifique et mouvement social;
- Bonne connaissance du secteur associatif (connaissance du CCFD-Terre Solidaire appréciée) et des acteurs évoluant dans le champ de l'agroécologie ;
- Capacité d'animer des processus collectifs, d'analyse et de synthèse, de dialogue.

## V. MODALITES DE REMISE DES PROPOSITIONS

---

Les propositions en réponse à ces termes de référence devront inclure:

- CV actualisé(s), profil(s) du/de la/des prestataires. Dans le cas de candidature collective: complémentarités et points forts de l'équipe, répartition des tâches et responsabilités ;
- proposition technique expliquant les enjeux et les grandes lignes de la méthodologie suggérée pour la conduite de la prestation, les activités à mener ainsi qu'un calendrier indicatif
- proposition financière
- tout autre élément jugé utile.

Le nombre de jours de travail est estimé à une vingtaine de jours.

Les termes de référence peuvent être rediscutés et adaptés.

Les propositions devront être envoyées au CCFD-Terre Solidaire au plus tard le 15 janvier 2019, en format électronique (moins de 10 MO, sinon transmettre les documents par plateforme type Wetransfer), à l'adresse suivante :

[j.pascal@ccfd-terresolidaire.org](mailto:j.pascal@ccfd-terresolidaire.org)

Le processus de sélection se réalisera entre le 16/01/2019 et le 07/02/2019.

Une proposition d'entretien pourra être éventuellement proposée entre le 28 janvier et le 7 février 2019, en complément des propositions reçues.

Toutes les candidatures recevront une réponse de la part du CCFD-Terre Solidaire au plus tard le 14 février 2019.